



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 13/01/2017

Reçu en préfecture le 13/01/2017

ID : 033-200027068-20170109-2017\_01\_PV1-DE

SÉANCE DU 9 JANVIER 2017

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**  
**Date de convocation : 2 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept le neuf janvier à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Jacques LEGRAND, doyen d'âge parmi les présidents des Communautés fusionnées, pour les délibérations n° 2017.01.001 et n° 2017.01.002 et Monsieur Philippe BUISSON, Président, à partir de la délibération n° 2017.01.003

**Présents :**

Jacques LEGRAND , Président, Jean Claude ABANADES , Sabine AGGOUN , Jack ALLAIS , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Anne BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Philippe BUISSON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jérôme COSNARD , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE (à partir de la délibération n° 2017.01.003) , Jean-Luc DARQUEST , Laurent DE LAUNAY , Georges DELABROY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Fabienne FONTENEAU , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Bernard GUILHEM , Gérard HENRY , Gabi HOPER , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Sébastien LABORDE , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Jean-Luc LAMAISON , Bruno LAVIDALIE , Jean-Philippe LE GAL , Jocelyne LEMOINE , Odile LUMINO , Loïc MAGNAN , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jean François MARTINEZ , Thierry MARTY , Jacques MESPLEDE , Gérard MOULINIER , Bernard NADEAU , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David REDON , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Fabienne ROCHER , Laurence ROUEDE , Anne-Marie ROUX , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , William TITE , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE , Catherine VIANDON

**Absents :**

Christophe DARDENNE (jusqu'à la délibération n° 2017.01.002) , Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Mélanie BOISSAVIE pouvoir à Fabienne ROCHER, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Sylvie BOISSEL, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Laurence ROUEDE, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU LUNDI 9 JANVIER 2017**

Envoyé en préfecture le 13/01/2017  
Reçu en préfecture le 13/01/2017  
Affiché le   
ID : 033-200027068-20170109-2017\_01\_PV1-DE

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Thierry MARTY
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents : 67

Nombre de conseillers absents : 2

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 9

**ADMINISTRATION GENERALE**

Rapporteur : **Monsieur Jacques LEGRAND**, doyen d'âge parmi les présidents des Communautés fusionnées,

**2017-01-001 : Installation du Conseil communautaire**

Le Président déclare « installé » le Conseil communautaire de La Cali :

TITRE	NOM	PRÉNOM	COMMUNE
Monsieur	ABANADES	Jean-Claude	Sablons
Madame	AGGOUN	Sabine	Libourne
Monsieur	ALLAIS	Jack	Saint-Quentin de Baron
Monsieur	ARCARAZ	Jean-Louis	Libourne
Monsieur	AUDINET	Kléber	Saint-Ciers d'Abzac
Monsieur	BARBEYRON	Jean-Luc	Pomerol
Monsieur	BAYLE	Joël	Puynormand
Madame	BERTHOME	Anne	Saint-Seurin sur l'Isle
Monsieur	BERTHOME	Marcel	Saint-Seurin sur l'Isle
Madame	BLANCHETON	Sophie	Chamadelle
Madame	BOISSAVIE	Mélanie	Libourne
Madame	BOISSEL	Sylvie	Coutras
Madame	BONHOMME-TIBY	Odile	Coutras
Monsieur	BOUACHERA	Nourédine	Libourne
Monsieur	BUISSON	Philippe	Libourne
Madame	CARRERE	Sophie	Izon
Madame	CHAUVEAU	Sandy	Libourne
Madame	CONTE-JAUBERT	Mireille	Saint-Médard de Guizières
Monsieur	COSNARD	Jérôme	Coutras
Monsieur	D'ANGLADE	Jean-Louis	Abzac
Monsieur	DARDENNE	Christophe	Libourne
Monsieur	DARQUEST	Jean-Luc	Bonzac
Monsieur	DELABROY	Georges	Saint-Christophe de Double
Monsieur	DE LAUNAY	Laurent	Izon
Madame	DI CORRADO	Véronique	Coutras
Madame	DUGOURD	Chantal	Saint-Denis de Pile
Monsieur	DURAND TEYSSIER	Philippe	Grande de Pomerol
Madame	ESTRADE	Hélène	Lapouyade

Monsieur	FAURT	Philippe	Saint-Martin du Bois
Madame	FONTENEAU	Fabienne	Saint-Denis de Pile
Monsieur	FOULHOUX	Michel	Coutras
Monsieur	GALAND	Michel	Libourne
Madame	GANTCH	Chantal	Savignac de l'Isle
Monsieur	GARRAUD	Jean-Paul	Libourne
Monsieur	GUILHEM	Bernard	Arvayres
Monsieur	HENRY	Gérard	Génissac
Madame	HOPER	Gabi	Libourne
Madame	JULIEN	Monique	Libourne
Madame	KRIER	Fabienne	Bayas
Monsieur	LABORDE	Sébastien	Saint-Denis de Pile
Madame	LACOSTE	Michelle	Coutras
Monsieur	LACOUME	Eric	Daignac
Monsieur	LAMAISON	Jean-Luc	Nérigean
Monsieur	LAVIDALIE	Bruno	Lagorce
Monsieur	LE GAL	Jean-Philippe	Libourne
Monsieur	LEGRAND	Jacques	Vayres
Madame	LEMOINE	Jocelyne	Vayres
Madame	LUMINO	Odile	Dardennac
Monsieur	MAGNAN	Loïc	Moulon
Monsieur	MALVILLE	Pierre	Vayres
Monsieur	MAROIS	Alain	Saint-Denis de Pile
Monsieur	MARTINET	Pierre-Jean	Tizac de Lapouyade
Monsieur	MARTINEZ	Jean-François	Saint-Martin de Laye
Monsieur	MARTY	Thierry	Libourne
Monsieur	MESPLEDE	Jacques	Les Peintures
Monsieur	MILLAIRE	Michel	Les Billaux
Monsieur	MOULINIER	Gérard	Saint-Sauveur de Puynormand
Monsieur	NADEAU	Bernard	Les Eglisottes et Chalaures
Monsieur	NIVET	Patrick	Libourne
Monsieur	PAIGNE	Alain	Gours
Monsieur	PEJEAN	Francis	Guîtres
Madame	PEYRIDIEUX	Paquerette	Saint-Antoine sur l'Isle
Monsieur	PIOT	Bernard	Espiet
Madame	POUZARGUE	Annie	Libourne
Monsieur	REDON	David	Porchères
Monsieur	REIS-FILIFE	Armand	Cadarsac
Monsieur	RESENDE	David	Camps sur l'Isle
Monsieur	ROBIN	Christian	Izon
Madame	ROCHER	Fabienne	Libourne
Madame	ROUEDE	Laurence	Libourne
Madame	ROUX	Anne-Marie	Izon
Madame	SEJOURNET	Agnès	Libourne

Envoyé en préfecture le 13/04/2017  
Reçu en préfecture le 13/04/2017  
Affiché le 13/04/2017  
ID : 033-200027068-20170109-2017\_01\_PV-DE

Monsieur	SEYNAT	James	Maransin
Monsieur	SIRDEY	Denis	Libourne
Monsieur	TITE	William	Camiac et Saint-Denis
Madame	TRAVAILLOT	Josette	Tizac de Curton
Monsieur	VACHER	Michel	Le Fieu
Madame	VENAYRE	Corinne	Libourne
Madame	VIANDON	Catherine	Saint-Germain du Puch

#### 2017-01-002 : Élection du Président de La Cali

Mesdames Mireille CONTE-JAUBERT, Chantal GANTCH, Sandy CHAUVEAU et Monsieur Pierre MALVILLE ont été désignés comme assesseurs.

S'est porté candidat Monsieur Philippe BUISSON, candidature présentée par Monsieur Marcel BERTHOME.

Monsieur Jacques LEGRAND ouvre le scrutin secret et après dépouillement, proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	78
Bulletins blancs ou nuls	8
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	39

A obtenu :

Candidat	Nombre de voix
Philippe BUISSON	70

Monsieur Philippe BUISSON ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est élu Président et installé immédiatement dans ses fonctions.

Rapporteur : **Monsieur Philippe BUISSON, président**

#### 2017-01-003 : Détermination du nombre de Vice-présidents

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire détermine le nombre de Vice-présidents de La Cali à 15.

#### 2017-01-004 : Election des Vice-présidents

Après appel à candidature et élection à bulletins secrets sont proclamés élus et immédiatement installés dans leurs fonctions :

	Candidat	Nombre de voix
1 <sup>er</sup> Vice-président	Jacques LEGRAND	(1 <sup>er</sup> tour) 70 voix
2 <sup>ème</sup> Vice-président	Fabienne FONTENEAU	(1 <sup>er</sup> tour) 73 voix

		Envoyé en préfecture le 13/01/2017 Reçu en préfecture le 13/01/2017 Affiché le <b>(1<sup>er</sup> tour) 72 voix</b> ID : 033-200027068-20170109-2017_01_PV1-DE
3 <sup>ème</sup> Vice-président	Jérôme COSNARD	(1 <sup>er</sup> tour) 72 voix
4 <sup>ème</sup> Vice-président	Anne BERTHOME	(1 <sup>er</sup> tour) 76 voix
5 <sup>ème</sup> Vice-président	Jean-Philippe LE GAL	(1 <sup>er</sup> tour) 70 voix
6 <sup>ème</sup> Vice-président	Anne-Marie ROUX	(1 <sup>er</sup> tour) 74 voix
7 <sup>ème</sup> Vice-président	Jean-Luc LAMAISON	(1 <sup>er</sup> tour) 67 voix
8 <sup>ème</sup> Vice-président	Sébastien LABORDE	(1 <sup>er</sup> tour) 65 voix
9 <sup>ème</sup> Vice-président	Catherine VIANDON	(1 <sup>er</sup> tour) 67 voix
10 <sup>ème</sup> Vice-président	Sabine AGGOUN	(1 <sup>er</sup> tour) 67 voix
11 <sup>ème</sup> Vice-président	David REDON	(1 <sup>er</sup> tour) 57 voix
12 <sup>ème</sup> Vice-président	Thierry MARTY	(1 <sup>er</sup> tour) 70 voix
13 <sup>ème</sup> Vice-président	Jean-François MARTINEZ	(1 <sup>er</sup> tour) 70 voix
14 <sup>ème</sup> Vice-président	Georges DELABROY	(1 <sup>er</sup> tour) 63 voix
15 <sup>ème</sup> Vice-président	Gérard HENRY	(1 <sup>er</sup> tour) 67 voix

### 2017-01-005 : Indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des conseillers délégués

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de fixer les indemnités de fonction des élus suivantes à compter du 9 janvier 2017 :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant (date)
Président	67,5 %	2 581,39 €
Vice-Président	24,73 %	945,74 €
Conseiller communautaire délégué	6 %	229,46 €

- de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté pour la durée du mandat.

### 2017-01-006 : Lecture de la charte de l'élu local

Le Conseil communautaire prend acte de la mise en lecture de la charte de l'élu local.

#### CHARTRE DE L'ELU LOCAL

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

Reçu en préfecture le 13/01/2017

Reçu en préfecture le 13/01/2017

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

### **2017-01-007 : Délégation de certaines attributions du Conseil communautaire au Président**

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de déléguer à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, la possibilité de :

1- Procéder à la réalisation des emprunts destinés aux investissements prévus par le budget, et passer à cet effet les actes nécessaires, ainsi qu'octroyer des garanties d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public,

2- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, des accords-cadres, des conventions de co-maîtrise d'ouvrage, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget,

3- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

4- Accepter les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance,

5- Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires et les actes afférents à l'exécution des régies de recettes et de dépenses ,

6- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions et de charges,

7- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 20 000 €, ainsi que la mise en réforme des biens,

8- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

9- Intenter au nom de la communauté toutes les actions en justice pour tout contentieux intéressant la communauté tant en défense qu'en recours et devant toute juridiction y compris le droit de se constituer partie civile,

10- Procéder à la souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie d'une durée maximale de douze mois dans la limite d'un montant annuel de 3 000 000 € ; celle-ci pouvant comporter un ou plusieurs index,

11- Signer les conventions relatives à la délégation de compétence des services de transport scolaires avec les Autorités Organisatrices de Transport de second rang (AO2) sur le territoire de La Cali,

12- Valider les programmes des opérations d'investissement

13- Signer les autorisations de domiciliation relatives aux ventes de terrains des zones d'activités économiques,

14- Signer les déclarations préalables pour les constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions,

15- Signer tous les actes afférents à la démarcation, et aux calculs des superficies des propriétés foncières, notamment le bornage, l'arpentage et la clôture,

16- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires,

17- Signer les conventions relatives à l'accueil des collaborateurs bénévoles,

18- Recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3 (non permanents) et 3-1 (remplacement temporaire de titulaires) de la loi du 26 janvier 1984, déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération de ces agents contractuels selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, signer les contrats afférents et prévoir l'inscription au budget principal des crédits nécessaires au paiement des salaires et des charges correspondantes.

- d'autoriser Monsieur le Président à subdéléguer une partie de ses attributions ci-dessous déléguées à un ou plusieurs Vice-Présidents,
- Monsieur le Président rendra compte à chacune des séances du Conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

#### 2017-01-008 : Approbation du protocole financier

A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le Protocole financier général entre La Calvi et ses communes membres.

#### 2017-01-009 : Détermination du montant des attributions de compensation provisoire

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à verser une attribution de compensation provisoire aux communes du nouveau le périmètre de la Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur la base des éléments suivants :

Détermination des attributions de compensation (AC) provisoires

Communes	Montant de référence	Montant des charges retenues sur AC	Montant provisoire de l'AC
Abzac	315 801,00	27 814,87	287 986,13
Arveyres	343 297,00	141 218,00	202 079,00
Bayas	23 969,00	-393,78	24 362,78
Les Billaux	173 501,00	-4 596,88	178 097,88
Bonzac	28 641,00	-581,29	29 222,29
Cadarsac	1 864,00	6 361,00	-4 497,00
Camiac et Saint Denis	6 674,00	12 255,00	5 780,00
Camps-sur-l'Isle	45 598,00	-363,30	45 961,30
Chamadelle	5 203,00	3 342,68	1 860,32
Coutras	1 449 759,00	351 886,24	1 097 872,76
Daignac	4 918,00	16 725,00	5 780,00
Dardenac	15 851,00	3 135,00	12 716,00
Les Églisottes-et-Chalaures	179 205,00	31 321,57	147 883,43
Espiet	27 863,00	23 415,00	4 448,00
Le Fieu	12 533,00	1 707,93	10 825,07
Genèsac	74 919,00	43 284,73	31 634,27
Gours	96 157,00	-347,17	96 504,17

Guîtres	90 579,00	-1 375,05	91 954,05
Izon	191 139,00	346 892,00	155 753,00
Lagorce	221 793,00	-1 229,79	223 022,79
Lalande-de-Pomerol	55 388,00	-10 962,42	66 340,42
Lapouyade	15 793,00	-403,67	16 196,67
Libourne	12 183 168,00	2 436 525,88	9 746 642,12
Maransin	14 046,00	-823,46	14 869,46
Moulon	69 905,00	33 555,75	36 349,25
Nérigean	40 961,00	32 078,00	8 883,00
Les Peintures	44 948,00	5 824,54	39 123,46
Pomerol	82 293,00	508,63	81 784,37
Porchères	11 063,00	-697,91	11 760,91
Puynormand	13 133,00	-240,42	13 373,42
Sablons	51 311,00	-1 092,54	52 403,54
Saint-Antoine-sur-l'Isle	33 264,00	-412,64	33 676,64
Saint-Christophe-de-Double	78 626,00	2 107,17	76 518,83
Saint-Ciers-d'Abzac	52 603,00	-995,67	53 598,67
Saint-Denis-de-Pile	614 602,00	19 699,98	594 902,02
Saint Germain du Puch	113 207,00	147 290,00	-34 083,00
Saint-Martin-de-Laye	6 316,00	-358,81	6 674,81
Saint-Martin-du-Bois	27 004,00	-548,95	27 552,95
Saint-Médard-de-Guizières	425 425,00	100 160,74	325 264,26
Saint Quentin de Baron	74 974,00	46 338,00	28 636,00
Saint Sauveur de Puynormand	37 600,00	3 191,11	34 408,89
Saint Seurin sur l'Isle	935 434,00	218 278,36	717 155,64
Savignac-de-l'Isle	9 893,00	-446,74	10 339,74
Tizac de Curton	23 247,00	10 176,00	13 071,00
Tizac-de-Lapouyade	7 101,00	-415,33	7 516,33
Vayres	971 090,00	242 018,00	729 072,00
TOTAL	19 301 659,00	4 280 835,36	15 049 771,64

**2017-01-010 : Taxe de séjour : nouvelles dispositions et modalités de perception au 1er janvier 2017**

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de fixer, sur son nouveau territoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs, au réel, selon les conditions suivantes :

Catégories d'hébergement	Répartition de la taxe		Tarif en € par nuit et par personne
	La Cali	Conseil départemental de la Gironde	
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	3,50 €	0,35 €	3,85 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	2,50 €	0,25 €	2,75 €

Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	1,00 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0,90 €	0,09 €	0,99 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0,75 €	0,08 €	0,83 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,40 €	0,04 €	0,44 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,55 €	0,06 €	0,61 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Envoyé en préfecture le 13/01/2017  
Reçu en préfecture le 13/01/2017  
Affiché le 1,65 €  
ID : 033-200027068-20170109-2017\_01\_PV1-DE

**2017-01-011 : Taxe de versement transport : nouvelles dispositions et modalités de perception au 1er juillet 2017**

**A la majorité par 77 voix pour et 1 voix contre (Christophe DARDENNE)**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à procéder :

- à l'extension du versement transport à tout le nouveau territoire de La Cali,
- au maintien du taux à 0,60 %,
- au lissage de ce taux, pour les communes énoncées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, sur 5 ans tel que suit :
  - 0,35 % du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018,
  - 0,40 % du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019,
  - 0,45 % du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020,
  - 0,50 % du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021,
  - 0,55 % du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022,
  - 0,60 % à compter 1<sup>er</sup> juillet 2022.

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'acter de la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, des emplois permanents recrutés par voie de transfert suivants :

Emplois fonctionnels :

- 1 emploi fonctionnel de Directeur général des services
- 1 emploi fonctionnel de Directeur général des services techniques
- 7 emplois fonctionnels de Directeur général adjoint des services

Emplois de catégorie A:

- 1 emploi d'administrateur à temps complet
- 4 emplois de directeur à temps complet
- 5 emplois d'attaché principal à temps complet
- 23 emplois d'attaché à temps complet
- 4 emplois d'ingénieur principal à temps complet
- 4 emplois d'ingénieur à temps complet
- 1 emploi de cadre de santé de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 emploi de puéricultrice de classe normale à temps complet
- 1 emploi d'infirmière en soins généraux hors classe à temps complet

Emploi de catégorie B :

- 8 emplois de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 3 emplois de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 14 emplois de rédacteur à temps complet
- 3 emplois de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 2 emplois de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 emploi de technicien à temps complet
- 1 emploi d'assistant socio-éducatif principal à temps non complet 28/35ème
- 5 emplois d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
- 4 emplois d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 3 emplois d'animateur à temps complet
- 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 2 emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (15/20ème)
- 5 emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (8,5/20ème, 10/20ème, 14,25/20ème, 16/20ème, 18,25/20ème)
- 6 emplois d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (1,5/20ème, 7,5/20ème, 13/20ème, 14/20ème, 14/20ème 17/20ème)
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps complet

Emplois de catégorie C :

- 8 emplois d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 9 emplois d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 25 emplois d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 30/35ème
- 1 emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 18 emplois d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 16,5/35ème
- 4 emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 9 emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 4 emplois d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

- 2 emplois d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (17,5/35<sup>ème</sup>, 26/35<sup>ème</sup>)
- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 2 emplois d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 9 emplois d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 26 emplois d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 10 emplois d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (15/35<sup>ème</sup>, 16,5/35<sup>ème</sup>, 24,5/35<sup>ème</sup>, 17,5/35<sup>ème</sup>, 9/35<sup>ème</sup>, et 5 emplois à 20/35<sup>ème</sup>),
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 10 emplois d'assistantes maternelles

Envoyé en préfecture le 13/01/2017  
 Recu en préfecture le 13/01/2017  
 Affiché le   
 200027068-20170109-2017\_01\_PV1-DE

- d'approuver le tableau des effectifs ci-joint ainsi consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- de prévoir à cette fin l'inscription au budget principal des crédits nécessaires au paiement des salaires et des charges correspondants.

## ETAT DU PERSONNEL – BUDGET PRINCIPAL

**TABLEAU DES EFFECTIFS – AGENTS PERMANENTS AU 1ER JANVIER 2017**  
 (Fonctionnaires et contractuels recrutés en vertu de l'article 3-2 de la loi n°84-53 modifiée)

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	Dont TNC	Vacants
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>					
Directeur général des services	A	1	1	0	0
Directeur général des services techniques	A	1	1	0	0
Directeur général adjoint des services	A	7	7	0	0
<b>TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS</b>		<b>9</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Administrateur	A+	1	1	0	0
Directeur	A	4 agents détachés en qualité de DGA	4 agents détachés en qualité de DGA	0	0
Attaché principal	A	2* *+ 1 agent détaché en qualité de DGA + 1 agent détaché en qualité d'administrateur	2* *+ 1 agent détaché en qualité de DGA + 1 agent détaché en qualité d'administrateur	0	0
Attaché	A	9* *+2 agents détachés en qualité de DGA	9* *+2 agents détachés en qualité de DGA	0	0
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	8	8	0	0
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	3	3	0	0
Rédacteur	B	3	3	0	0
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	8	8	0	0

Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	0	0
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	C	9	8* *dont 1 agent en disponibilité	0	0
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	C	24* *+1 agent détaché en qualité de rédacteur stagiaire	23* *+1 agent détaché en qualité de rédacteur stagiaire	0	1
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>78</b>	<b>76</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	Dont TNC	Vacants
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur chef	A	1 agent détaché en qualité de DGST	1 agent détaché en qualité de DGST	0	0
Ingénieur principal	A	3* *+1 agent détaché en qualité de DGS	3* *+1 agent détaché en qualité de DGS	0	0
Ingénieur	A	2	1	0	1
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	3	0	0
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	2	0	0
Technicien	B	1	1	0	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0	0
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1	0
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	0
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	18* *+1 agent détaché en qualité de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe stagiaire	18* *+1 agent détaché en qualité de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe stagiaire	0	1
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>35</b>	<b>34</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>					
Assistant socio-éducatif principal	B	1* *agent en disponibilité	1* *agent en disponibilité	1	0
Educateur principal de jeunes enfants	B	5	5	0	0
Educateur de jeunes enfants	B	1	1	0	0
<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>		<b>7</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	Dont TNC	Vacants
Envoyé en préfecture le 13/01/2017 Reçu en préfecture le 13/01/2017 Affiché le <b>Dont TNC</b> = <b>Vacants</b> ID : 033-200027068-20170109-2017_01_PV4-DE					
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
Cadre de santé de 1 <sup>ère</sup> classe	A	1	1	0	0
Puéricultrice de classe normale	A	1	1	0	0
Infirmière en soins généraux hors classe	A	1	1	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	4	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	9	9	0	0
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	C	6	6	2	0
<b>TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		<b>22</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	4	4	0	0
Animateur	B	3	3	0	0
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	0
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	0	0
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	C	9	9	0	0
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	C	36	35* *dont 2 agents en disponibilité	8	1
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>		<b>55</b>	<b>54</b>	<b>8</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>					
Educateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0	0
<b>TOTAL FILIERE SPORTIVE</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	Dont TNC	Vacants
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	3* *dont 1 agent en disponibilité	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	5	5	5	0
Assistant d'enseignement artistique	B	7	7	6	0
Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	0
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>		<b>17</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL DES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS RECRUTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-2 DE LA LOI 84-53</b>	224	220	24	4
--	-----	-----	----	---

**TABLEAU DES EFFECTIFS – AGENTS CONTRACTUELS AU 1ER JANVIER 2017**  
(Agents contractuels permanents recrutés en vertu de l'article 3-3-4° de la loi n°84-53 modifiée)

Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	Dont TNC	Vacants
Agent d'entretien des locaux	C	1	1	1	0
Animateur d'ALSH	C	2	2	2	0
<b>TOTAL AGENTS CONTRACTUELS</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>

**TABLEAU DES EFFECTIFS – AGENTS CONTRACTUELS AU 1ER JANVIER 2017**  
 (Agents contractuels permanents recrutés en vertu de l'article 3-3 de la loi n°84-53 modifiée)

Affiché le   
 ID : 002-200037068-20170109-2017\_01\_PV1-DE

Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	Dont TNC	Vacants
Chargé de mission tranquillité publique et développement social local	A	1	1	0	0
Chargé de mission politiques de cohésion sociale	A	1	1	0	0
Chargé de relations entreprises PLIE	A	2	2	0	0
Référent de parcours PLIE	A	5	5	0	0
Responsable du service politique d'accueil des gens du voyage	A	1	1	0	0
Directeur de la communication	A	1	1	0	0
Responsable de la communication	A	1	0	0	1
Chargé de mission PLH – requalification des centres anciens	A	1	1	0	0
Chargé de mission PLH – appui technique aux communes	A	1	1	0	0
Chef de projet développement des filières liées à la transition énergétique et à l'économie circulaire	B	1	1	0	0
<b>TOTAL AGENTS CONTRACTUELS</b>		<b>15</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

**TABLEAU DES EFFECTIFS – ASSISTANTES MATERNELLES AU 1ER JANVIER 2017**  
 (Agents contractuels recrutés selon les dispositions prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles)

Emplois	Effectifs budgétaires	Effectifs		
		Pourvus	Dont TNC	Vacants
Assistants maternelles	10	9	0	1

**TABLEAU DES EFFECTIFS – AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE  
AU 1ER JANVIER 2017**

Envoyé en préfecture le 13/01/2017

Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché **Effectifs**  
ID : 033\_200027068-20170109-2017\_01\_PV-DE

Nature du contrat	Secteur	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	Dont TNC	Vacants
CUI – agent d'entretien des locaux	Technique	15	12	12	3
CUI – agent technique polyvalent	Technique	1	1	0	0
CUI – agent administratif	Administratif	4	4	2	0
CUI – animateur d'ALSH	Animation	1	1	1	0
Emploi d'avenir – animateur ALSH	Animation	1	1	0	0
Emploi d'avenir – assistant Petite Enfance	Sociale	1	1	0	0
Emploi d'avenir – agent technique polyvalent	Technique	1	0	0	0
Emploi d'avenir – agent d'entretien des locaux	Technique	1	1	0	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS AIDES</b>		<b>25</b>	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>3</b>

**EFFECTIF TOTAL AU 1ER JANVIER 2017**

Nature de l'emploi	Effectifs budgétaires	Effectifs		
		Pourvus	Dont TNC	Vacants
EMPLOIS PERMANENTS	252	246	27	6
EMPLOIS AIDES	25	22	15	3
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>277</b>	<b>268</b>	<b>42</b>	<b>9</b>

**2017-01-013 : Dématérialisation des actes : signature d'une convention portant protocole de mise en oeuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales**

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la convention annexée,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la préfecture portant protocole de mise en oeuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales.

La séance a été levée à 20H30.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.